

Service instructeur
Service du Développement Economique

N° CP-2015-3-2-8

Service consulté

**UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE
CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT
POUR L'ANNEE 2015**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé :

- d'approuver la convention de partenariat pour l'année 2015 avec l'Université de Haute-Alsace et de m'autoriser à la signer,
- d'allouer à l'Université une enveloppe de subvention maximale de 28 500 € en fonctionnement,
- d'allouer à l'Université une enveloppe de subvention maximale de 100 000 € en investissement.

Le Département du Haut-Rhin soutient l'Université de Haute-Alsace depuis sa création en 1975. Cette politique volontariste se traduit par des aides à l'investissement et au fonctionnement. Cet appui renouvelé chaque année a contribué à doter l'UHA d'équipements adaptés, à accroître son rayonnement pour renforcer son attractivité et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Parallèlement, le Conseil Général a participé financièrement, dans le cadre des Contrats de Plan Etat/Région successifs, aux projets concernant le volet « Enseignement Supérieur et Recherche » et ce, même si ce secteur relève de la compétence de l'Etat. Dans le Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013, prolongé jusqu'à fin 2014, l'engagement du Département s'élève à hauteur de 13,496 M€ pour onze opérations.

L'UHA est un pôle d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire implanté dans deux villes : MULHOUSE et COLMAR. Elle accueille aujourd'hui près de 7 500 étudiants sur cinq campus : Illberg, Collines et Fonderie à MULHOUSE et Grillenbreit et Biopôle à COLMAR. Elle offre plus de 150 formations de Licence, Master, Doctorat et Habilitations à diriger les recherches dans les quatre domaines nationaux :

- Arts, Lettres, Langues,
- Droit, Economie-Gestion,
- Sciences Humaines et Sociales,
- Sciences, Technologies, Santé.

L'appui du milieu industriel et commercial environnant lui permet également d'optimiser ses activités dans le domaine de la formation continue. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, à proximité de la Suisse et de l'Allemagne, elle favorise l'émergence de formations uniques avec des diplômes doubles ou triples reconnus à l'échelle transfrontalière.

L'UHA s'inscrit également dans une logique où la recherche fondamentale et appliquée est considérée comme un facteur de développement. Pour renforcer sa visibilité internationale, ses quinze laboratoires de recherche, dont une majorité soutenue par le Centre National de la Recherche Scientifique, s'organisent autour de trois pôles :

- Chimie, Physique, matériaux et environnement,
- Sciences pour l'Ingénieur,
- Sciences Humaines et Sociales.
-

C'est dans ce contexte que le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite réaffirmer son engagement dans le cadre d'un soutien volontariste et dynamique et ainsi instaurer un partenariat avec l'UHA pour partager des objectifs de développement universitaire en 2015. Une enveloppe de subvention maximale de 28 500 € en fonctionnement et une enveloppe de subvention maximale de 100 000 € en investissement pourraient être allouées à l'UHA. Les modalités d'attribution de ces enveloppes seront formalisées dans le cadre de la convention de partenariat jointe au présent rapport. Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2015 – Programme F725 et Programme F225 – Enseignement Supérieur et Recherche.

Dans le cadre de cette convention, l'UHA pourra présenter les demandes de subvention au fur et à mesure de la finalisation des projets mais avant leur réalisation et au plus tard le 1^{er} août 2015. Ces dossiers seront soumis pour avis à la Commission Thématique puis pour approbation à la Commission Permanente.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver la convention de partenariat pour l'année 2015 avec l'Université de Haute-Alsace jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- d'allouer à l'Université de Haute-Alsace une enveloppe de subvention maximale de 28 500 € en fonctionnement pour 2015,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F725 – chapitre 65, fonction 23, nature 65737 du budget départemental,
- d'allouer à l'Université de Haute-Alsace une enveloppe de subvention maximale de 100 000 € en investissement pour 2015,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F225 – chapitre 204, fonction 23, nature 2041781 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER